

AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024_06_24_09-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre socio-culturel du Confolentais du 1^{er} septembre 2024 au 15 Juillet 2025

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 25 juin 2024



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

